



vendredi 2 décembre 2016

A  
Virginie CATHERINE  
Directrice du CROUS de Caen

LE SECRETAIRE  
ACADEMIQUE

Objet : politique indemnitaire : versement exceptionnel de fin d'année 2016

SNASUB,  
Syndicat National  
de l'Administration Scolaire,  
Universitaire et des  
Bibliothèques

Madame la Directrice du CROUS,

48, rue du val noble  
61000 Alençon

Les personnels réunis le 2 décembre ont fait part au SNASUB-FSU de questionnements relatifs aux modalités de calculs du versement exceptionnel de fin d'année.

02 33 27 56 09  
06 11 64 15 57

Les autorités académiques ont décidé depuis plusieurs années de forfaitiser ce versement exceptionnel, aussi appelé prime de Noël, et ceci a encore été souligné dans la circulaire académique du 3 novembre 2016.

[snasub-caen@orange.fr](mailto:snasub-caen@orange.fr)

Permanence quotidienne :  
13h 30/17h 30

<http://www.snasub-caen.fr/>

Eu égard aux faibles rémunérations des personnels, de leur investissement dans les missions qui leurs sont confiées et dans le souci de ne pas diviser les personnels, le SNASUB-FSU souhaite que le versement de fin d'année soit forfaitisé. Est-il possible de procéder désormais à une forfaitisation ?

Veuillez recevoir, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

François FERRETTE,  
secrétaire académique

Membre de la  
Fédération  
Syndicale  
Unitaire

